

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p><b>Commune de MONTCARRA</b> Arrondissement de LA TOUR DU PIN</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b> En exercice : 15</p> <p>Présents : 10 Procurations : 5 Votants : 15</p> <p>Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>N°38-2024 : Convention relative à la gestion en flux des logements locatifs sociaux</b></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 19h30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de David EMERAUD, Maire</p> <p>Etaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT Alexis, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, PETITPIERRE Yves, RIVOIRE Christine, SIGNOL Virginie.</p> <p><u>Excusés</u> : DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice, DOUCHET Christophe, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, PERRISSEZ Joel.</p> <p><u>Procurations données</u> : 5</p> <p>Céline BAYET a été nommée secrétaire de séance</p>
---	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération,

Considérant les dispositions légales et réglementaires obligeant à établir une convention de réservation de logements locatifs sociaux signée entre les réservataires de logements et les bailleurs ;

Considérant l'intégration des communes en tant que réservataires au sein du « bloc collectivités » constitué de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, des communes membres et du département et la volonté d'une approche collective des enjeux de la gestion en flux traduite dans une convention unique associant la communauté de communes, les communes membres, le département et l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur le territoire ;

**Après délibération,**

**Le conseil municipal,**

PROCÈDE à la validation des termes de la convention ci-annexée.

PRÉCISE que cette convention n'a pas d'incidence financière directe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

**Céline BAYET,**  
Secrétaire de séance.

**David EMERAUD,**  
Maire.

